

Quarantième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 11 septembre 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2019-09-0238 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-09-0239 **PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 14 août 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Hugues Grimard

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 14 août 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI / FLS / FSE

2019-09-0240 **BULLES DU NORD**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Bulles du nord ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI, FLS et FSE;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-régulier, FLS et FSE-volet nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet nouvel entrepreneur, au montant de 5 000 \$, pour le projet de l'entreprise Bulles du nord, octroie un prêt FLI régulier de 30 000 \$, au taux d'intérêt de 5 %, un terme de 5 ans, d'un prêt FLS de 30 000 \$, au taux d'intérêt de 9 %, un terme de 5 ans.

Les conditions des prêts :

Conditions de déboursement :

- confirmation des autres sources de financement ;
- preuve du dépôt de la mise de fonds ;
- test financier :
 - o ratio de capacité de remboursement de 1,15 fois;
 - o ratio de couverture de la dette minimale : BAIIA – (Dividendes + rachats d'actions + avances aux actionnaires ou sociétés liées) / (Frais d'intérêts + portion à court terme de la dette à long terme (PCDLT) payée dans l'exercice);
 - o ratio dette/équité de 3/1;
 - o ratio dette/équité : Passif total – (impôt futur à long terme + dette subordonnée) / Avoir net ajusté (incluant les dettes prorogées).

- fournir une prorogation, sans intérêt, tant que l'entreprise débitrice envers le prêteur, des avances au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) consenties par David Kantro;
- obtention d'une marge de crédit de 15 000 \$.

Garantie :

- garantie sur les équipements de 2^e rang en Pari passu avec la SADC au prorata du financement ;
- caution personnelle de M. Kantro ;
- assurance-vie de M. Kantro.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-09-0241

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier